

PETIT ANNUAIRE VIF (violences intra familiales)

Procédure pour le signalement des violences intra familiales

Numéro de la cellule départementale des informations préoccupantes.

La CDIP est joignable au [05.44.00.16.55](tel:05.44.00.16.55) ou [05.44.00.11.84](tel:05.44.00.11.84)

Par mail : contact.cellule-protectionenfance@haute-vienne.fr

Astreinte de l'ASE :

- 06 07 34 52 14, les soirs de 17h30 à 8h30 et le week-end du vendredi 17h au lundi 8h30.

Adresse mail du tribunal en cas de violences conjugales ou d'information préoccupante : ttr.tj-limoges@justice.fr

L'objet du mail doit être intitulé : « *Urgent Signalement médical : Violences Conjugales* ».

Un contact téléphonique préalable ou simultané peut être établi avec la permanence du parquet afin d'exposer des particularités que pourrait présenter la situation. Le numéro de la permanence est le suivant : **05 87 19 34 27**. En cas d'urgence en dehors des heures ouvrables, le week-end, et les jours fériés, le magistrat de permanence est joignable au **06 31 16 32 07**

Astreinte des services hospitaliers :

- Pas de numéro dédié, appeler le standard 05 55 05 55 55, puis demander le cadre d'astreinte

NUMEROS UTILES

- **Pour les personnes en situation de handicap : 114**
- **Enfance maltraitée : 119**
- **Protection de l'enfance 05 44 00 11 82**
- **Police secours : 17**
- **Violences conjugales 05 55 79 89 03**
- **Violences femmes infos 39 19**